

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20210331-DELIB05-2021-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Séance du 31 mars 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (1) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU.

Membres excusés : (2) Mme JACQUEMARD, Mme VINDY.

Date de convocation : 25 mars 2021.

Délibération n° : 05-2021

Objet : Analyse des Besoins Sociaux (ABS) – Restitution 2020

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue, au regard de l'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles, une obligation annuelle pour les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Elle a pour objectif de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions que les CCAS engagent dans le cadre de la politique sociale municipale.

L'ABS permet donc aux différents intervenants du champ social de mieux identifier les publics en situation de précarité ou de fragilité et de réfléchir sur les évolutions envisageables, sur plusieurs années, afin d'anticiper les besoins et les réponses à y apporter.

C'est donc un outil d'aide à la décision, à la disposition du conseil d'administration et des techniciens du CCAS.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration par le biais d'un diagnostic social du territoire dijonnais.

A l'issue de la présentation et des échanges entre administrateurs, le conseil d'administration a retenu les principaux enseignements de l'ABS 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1